

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DE LA GARANTE

Plan Climat Air Energie Territoire

D'Ouest Aveyron Communauté

19 février 2019 – 9 avril 2019

Marion ROBERT

Désignée par la Commission Nationale
du Débat Public

Le 10 avril 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Contexte du projet	3
Le maître d’ouvrage	3
Périmètre de la concertation	3
Les Plans Climat Air Energie Territoire - PCAET	4
Le PCAET d’Ouest Aveyron Communauté	5
Positionnement de la concertation préalable dans la démarche générale du PCAET	6
Articulation aux autres outils de planification du territoire	6
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	8
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	8
Préparation de la concertation – mise en place et fondement de la mission de garant	8
La charte de la concertation	9
Le dispositif numérique	9
Relations avec le maître d'ouvrage	9
Relation avec les autres parties prenantes	9
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	10
Les outils d’information.	10
Les moyens pour participer.	12
APPORTS DE LA CONCERTATION PREALABLE	15
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation	15
Retours sur les propositions d’actions citoyennes	16
Évolution du plan résultant de la concertation	17
AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	18
L’information du public	18
L’expression du public	18
La participation du public	18
Les points de convergence et de divergence.	19
Les réponses du maître d’ouvrage.	19
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D’OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D’INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU’À LA CONSULTATION ELECTRONIQUE	20
Consolider voire enrichir les actions avec les partenaires territoriaux, en lien avec les plans et programmes connexes	20
Poursuivre la dynamique de participation citoyenne et de concertation sur territoire	20
Positionnement de la SCIC : forces et limites	21
ANNEXES :	22
Communes d’Ouest Aveyron Communauté	22
Charte de la concertation	22
Courriers au maître d’ouvrage	22

INTRODUCTION

Ouest Aveyron Communauté (anciennement dénommée communauté des communes du Grand Villefrancois – CCGV - jusqu'en janvier 2019) a pris l'initiative d'organiser, en application des dispositions des articles [L.121-15-1](#) et suivants, [R.122-17](#) et [R229-51](#) du code de l'environnement, une concertation préalable pour l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territoire - PCAET.

Par lettre en date du 17 décembre 2018, elle a saisi, la Commission Nationale du Débat Public pour demander la désignation d'un garant, en application de l'article [L121.17](#), selon les modalités de l'article [L.121-16-1](#) du code de l'environnement.

La CNDP a désigné, par [décision du 23 janvier 2019](#), Marion ROBERT comme garante, et par [décision du 6 février 2019](#), Bruno VEDRINE comme garant en appui.

Le présent rapport, rédigé par la garante, établit le bilan de cette concertation préalable qui s'est déroulée pendant 6 semaines consécutives, du 19 février au 9 avril 2019, sur le territoire d' Ouest Aveyron Communauté.

Les corrections et précisions apportées par Ouest Aveyron sont ainsi tracées par rapport à la version initiale de la garante.

Contexte du projet

Le maître d'ouvrage

Ouest Aveyron Communauté regroupe 29 communes ([liste des communes en annexe](#)). Elle rassemble 28 500 habitants sur un territoire 668 km².

Périmètre de la concertation

Toutes les communes ont été conviées à la démarche. Les réunions publiques et ateliers se sont tenues sur les communes de :

- Villefranche de Rouergue,
- Villeneuve,
- Savensa,
- Monteils.
- Le forum de mobilisation en amont a eu lieu



Les Plans Climat Air Energie Territoire - PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)¹ et ses décrets ont étendu l'obligation d'élaboration d'un plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) aux EPCI² de plus de 20 000 habitants. En outre, elle renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Les objectifs nationaux inscrits dans la LTECV à l'horizon 2030 visent :

- Une réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990
- Une réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

¹ [Article 188 de la loi TECV – 2015-992 du 17 août 2015](#). Il redéfinit les objectifs et les attendus des PCAET, codifiés dans [l'article L.229-26 du code de l'environnement](#)

² EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Le PCAET d'Ouest Aveyron Communauté

Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle du territoire d'Ouest Aveyron Communauté sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

Le [SCOT d'Ouest Aveyron](#) avec lequel le PCAET se doit d'être compatible est réalisé en parallèle par le syndicat mixte, dans une démarche de concertation.

Le conseil communautaire, par [délibération du 13 avril 2017 \(n°2017-065\)](#) a statué sur l'élaboration du PCAET. La [délibération du 20 décembre 2018](#) a fixé les modalités de concertation.

Les indicateurs de diagnostic, produits en partenariat avec le PETR (Pôle d'équilibre Territorial et Rural) Centre Ouest Aveyronⁱ par les bureaux d'étude [Axenne](#), [Agatte](#) sont les suivants pour le territoire des 29 communes d'Ouest Aveyron Communauté :

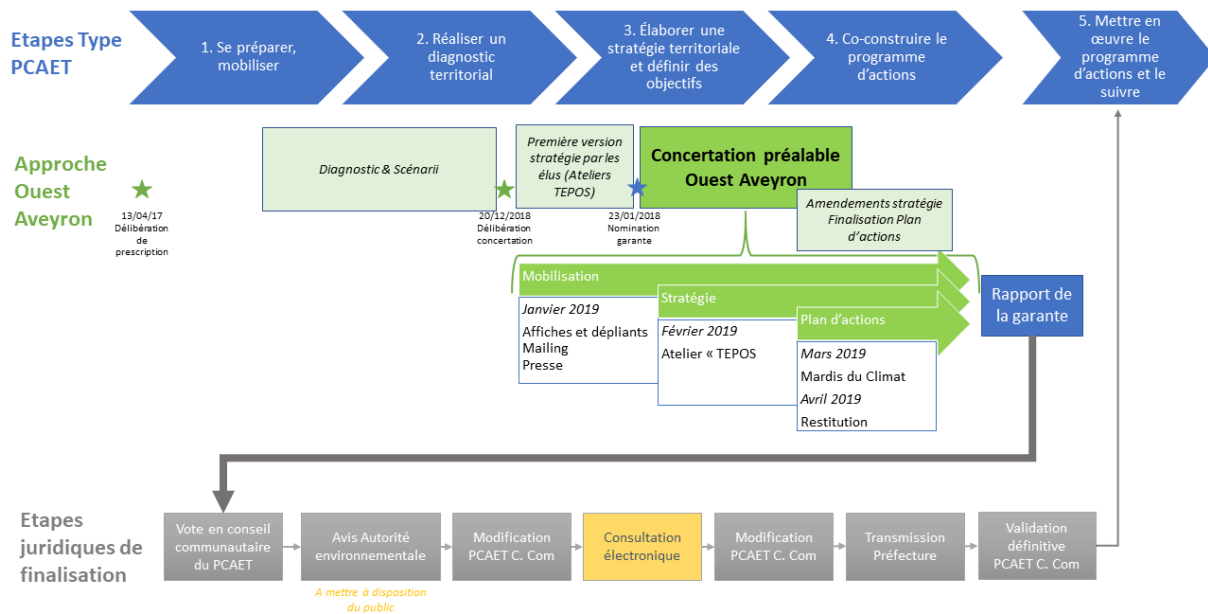
Axe d'action	Indicateurs 2014
La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Emissions : 8,8 tCO ₂ e / habitant/ an (22 % de plus qu'en Occitanie) 965 t de CO ₂ e/an générées par l'artificialisation des sols
	Séquestration carbone : 680 t de CO ₂ e/an grâce à la séquestration carbone des produits du bois
L'adaptation au changement climatique	+ 0,5 °C /décennies depuis 1971 sur le territoire Réduction d'environ 200 mm/an d'eau en moyenne depuis 1992 13 arrêtés catastrophes naturelles « Inondations » émis depuis 1980
La sobriété énergétique	26,55 MWh/habitant/an (22,5 MWh/Aveyronnais/an) = 28 % de plus qu'en Occitanie (20,8 MWh/hab/an) = 0,6 % de la consommation régionale
	2014 : 72 millions d'euros/an soit 2 632 euros/habitant.an
La qualité de l'air	Aucun épisode de pollution en 2016 en Aveyron 41 % des émissions de particules fines proviennent du secteur Résidentiel et 16 % du trafic routier
Le développement des énergies renouvelables	En 2014, 10 % de la consommation d'énergie finale

S'il n'existe pas de cahier de la concertation en tant que tel, des éléments de diagnostic détaillé ont été produits en amont de la concertation et mis à disposition du public. Ils ont été mis en perspectives dans les différents supports des ateliers, mis à disposition du public en format numérique à l'issue des ateliers. Outre les mesures de consommation énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre actuelles produites, ces documents comportent également une analyse des potentialités du territoire de l'Ouest Aveyron en matière de sobriété énergétique, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et de récupération.

Le diagnostic a fait l'objet d'une présentation spécifique en amont de la concertation préalable, le 9 février. Des synthèses des enjeux et indicateurs ont été présentées en préambule de chaque atelier, selon les thèmes abordés.

Positionnement de la concertation préalable dans la démarche générale du PCAET

La concertation préalable est une des étapes d'un processus plus large de diagnostic et d'élaboration du PCAET, dont les différentes étapes sont schématisées ci-dessous.



La phase de concertation préalable, objet du présent rapport de la garante, a porté sur l'amendement de la stratégie générale, telle que proposée par les élus, sur la composition du mix énergétique et des secteurs sur lesquels porter l'effort de réduction des consommations à horizon 2030 (via la méthodologie TEPOS³) et sur les actions à mettre en œuvre. Les thèmes des déplacements, de la consommation des bâtiments, de l'adaptation des villages, de la production-consommation-alimentation ont également été traités lors des ateliers « mardis du climat ».

Articulation aux autres outils de planification du territoire

Le PCAET doit prendre en compte le SCoT et la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Il doit être compatible avec :

- le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Schéma Régional Climat-Air-Énergie ou le Schéma d'Aménagement Régional valant SRCAE.
- les règles du Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (qui remplacera à terme le SRCAE)

Le PCAET doit se positionner en cohérence avec les autres outils de planification du territoire :

³ <http://www.territoires-energie-positive.fr/>

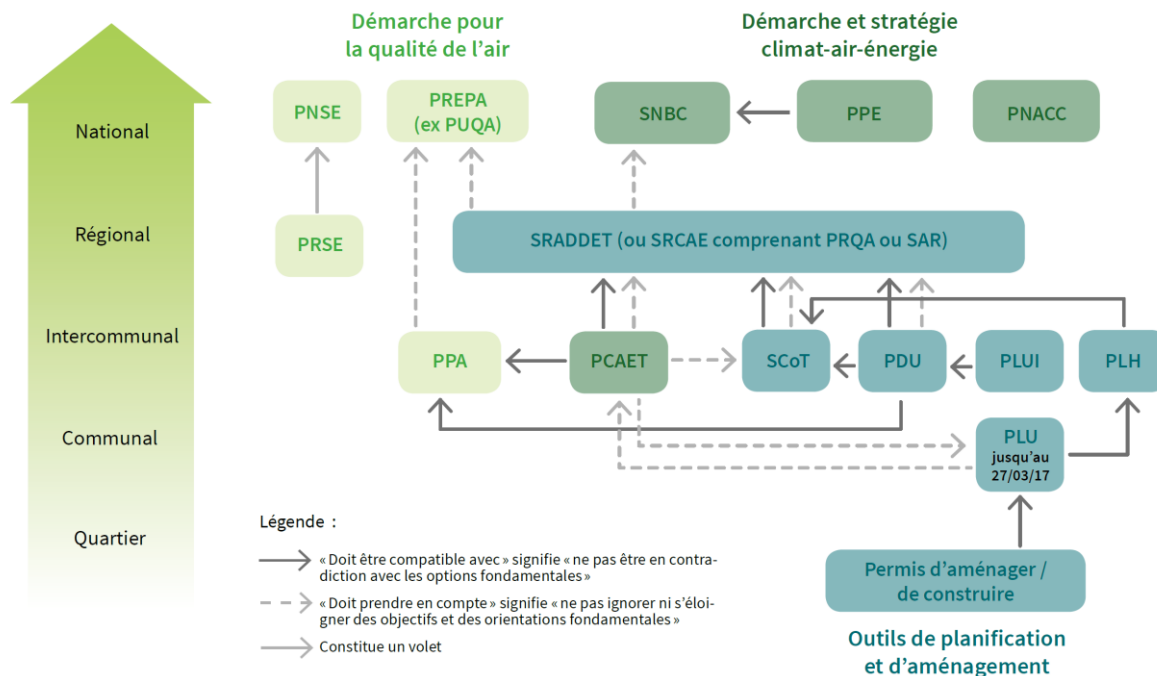


Figure 1 @Ademe - <https://www.ademe.fr/elus-essentiel-a-connaître-pcaet>

Glossaire des sigles et référencement des autres plans du territoire

Plans nationaux

- PNSE** [Plan National Santé-Environnement](#)
- PREPA** [Plan de Réduction des Polluants Atmosphériques](#)
- SNBC** : [Stratégie Nationale Bas Carbone](#)
- PPE** [Programmation Pluriannuelle de l'Énergie](#)
- PNACC** [Plan National d'Adaptation au Changement Climatique](#)

Plans Régionaux

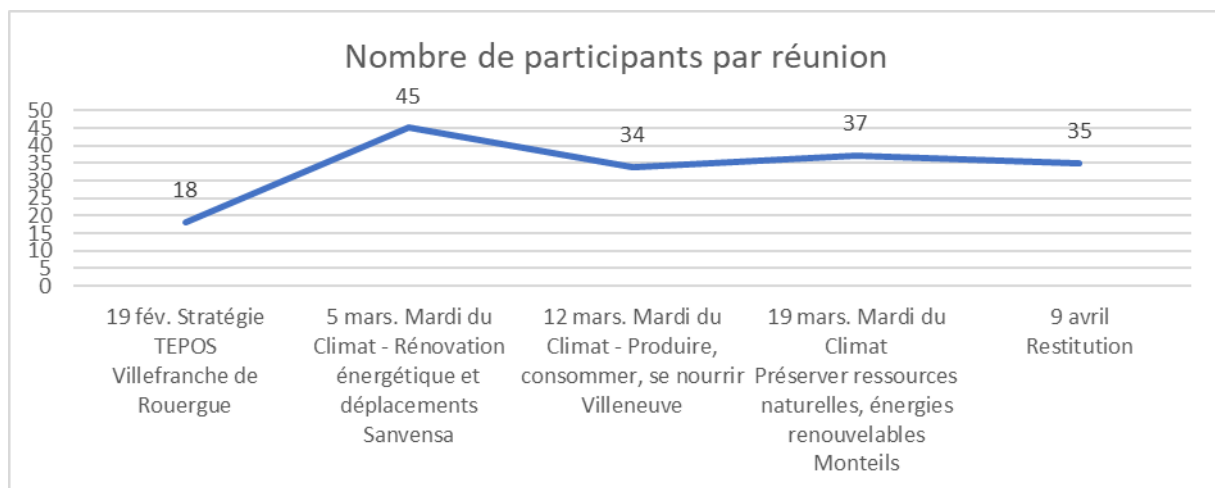
- PRSE** [Plan Régional Santé-Environnement](#)
- SRADDET** [Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires](#)
- PRQA** Plan Régional de la Qualité de l'Air
- SAR** Schéma d'Aménagement Régional
- SRCAE** Schéma Régional Climat-Air-Énergie

Plans territoriaux

- PCAET** Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- SCoT** Schéma de Cohérence Territoriale
- Le SCoT est cours d'élaboration sur le PETR – Pôle d'équilibre Territorial et Rural, en phase de concertation (<http://scot-centre-ouest-aveyron.proscot-eau.fr/>)
- PDU** Plan de Déplacements Urbains
- PLH** Programme Local de l'Habitat
- PLU** Plan Local d'Urbanisme
- PLUI** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Le PLUI et le PLH sont en cours d'élaboration sur Ouest Aveyron Communauté
- PPA** Plan de Protection de l'Atmosphère [Occitanie](#) et **PUQA** Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air
- Concernent essentiellement les zones urbaines

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- Durée de la concertation : 6 semaines
- Réunions et ateliers : 2 journées de mobilisation en amont + 4 ateliers + 1 restitution
- Nombre moyen de participants aux réunions et ateliers : environ 35 personnes dont quelques élus locaux
- Nombre de visites du site internet <http://www.grandvillefranchois.fr> et du dossier de concertation sur internet ([Google Drive](#)) : inconnu (pas de compteur)
- Observations écrites envoyées via l'adresse e-mail du garant, copie Ouest Aveyron : 1
- Observations écrites remises au garant lors d'une réunion publique : 0
- Observations écrites envoyées par voie postale : 0



DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Préparation de la concertation – mise en place et fondement de la mission de garant

Une demande de garant et une nomination trop tardive n'ont pas permis à la garante d'être associée aux modalités de préparation de la concertation. Elles ont été établies sur la base de l'offre d'accompagnement du groupement retenu (composé de Mathilde Chesneaux, RURAL CONSEIL_ Sylvie COUDERT, ETAP – Marine Teissier du Croset et l'Université Rurale Quercy Rouergue) au cours du dernier trimestre 2018 et adoptées par délibération du conseil communautaire du [20 décembre 2018](#).

De même cette saisine tardive n'a pas permis d'influer sur l'implication des acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire.

La CNDP a été saisie d'une demande de nomination de garant le 17 décembre 2018 et a procédé à sa nomination par décision du 23 janvier 2019.

Un premier contact a eu lieu avec l'équipe d'animation le 4 février 2019. A ce stade, l'organisation et la communication autour de plusieurs évènements était déjà réalisées. Au cours de cette réunion, il a été proposé que les premières réunions publiques prévues les 8 et 9 février, prévues en mode forum, avec peu de temps participatifs, soient considérées comme un temps d'information et que la période réelle de la concertation soit démarrée lors du premier atelier du 19 février. Sur cette période, deux

actions visant à mieux cadrer les modalités de concertation et à faciliter la participation du public : l'élaboration d'une charte de la concertation et le renforcement du dispositif numérique d'information et de participation.

La charte de la concertation

Une charte de la concertation a été proposée et adoptée en conseil communautaire dès le démarrage de l'intervention de la garante. Elle a permis de clarifier le périmètre et les modalités de la concertation. Elle est intégrée en [annexe](#) du présent bilan.

Le dispositif numérique

Limités par un site internet vieillissant et peu souple, dont la refonte était prévue en mai 2019 (au-delà de la période de concertation), l'accès aux documents de concertation et aux contributions en ligne étaient très limités.

Sur proposition de la garante, le maître d'ouvrage a mis en place un dossier en ligne sur google drive permettant la mise à disposition de manière structurée de l'ensemble des documents (et pas seulement une partie). Ce dossier était référencé depuis la page d'accueil du site de la Communauté des Communes.

Les contributions pouvaient être envoyées par mails. Cette précision, ainsi que l'adresse mail de la garante ont été intégrées en page d'accueil du site et rappelé lors des ateliers.

Il n'existe pas d'outils de gestion de contacts et de mailing à la communauté de commune, les potentiels intéressés ont été contactés au cas par cas via des mails groupés.

Il est dit que le territoire n'est pas propice au numérique. Pourtant, dans le cadre du SCOT, un dispositif de contributions sur carte a été proposé sur la plateforme <https://scot-coa.consultvox.co/> du SCOT Ouest Aveyron et a recueilli une vingtaine de contributions.

Relations avec le maître d'ouvrage

Les échanges avec la chargée de mission, et par son intermédiaire avec l' élu référent ont été constructifs et ont permis une prise en compte réactive des observations de la garante.

Malheureusement, le premier comité de pilotage après la saisine, auquel la garante a pu participer, ne s'est tenu que le 1^{er} avril, entre les phases d'ateliers et la synthèse. Ce comité de pilotage visant à faire un premier retour sur les propositions du public, à préparer la restitution du 9 avril et à définir les prochaines étapes n'a malheureusement pas mobilisé les élus membres de ce comité de pilotage. Seuls l' élu référent, la chargée de mission et un élu municipal de la commune de Laramière étaient présents, d'autres réunions et évènements ayant a priori eu lieu simultanément.

Relation avec les autres parties prenantes

Une petite quarantaine de citoyens en moyenne a participé aux ateliers des « mardis du climat », certains fidèles d'un atelier à l'autre. Des élus locaux des communes accueillantes et limitrophes se sont également joints aux groupes.

La garante, présente à toutes les réunions, était à la disposition des participants avant ou après ces réunions pour échanger. Il était aussi possible de s'adresser à elle via l'adresse : marion.robert@cndp-garant.fr. Lors de cette concertation, la garante n'a pas été sollicitée par des participants remettant en question le dispositif de concertation. Elle n'a donc pas exercé sa fonction de recours.

Les acteurs socio-économiques du territoire ont été les principaux absents de cette phase de concertation préalable bien que sollicités par voie de courriers postaux et mails. La concertation engagée, essentiellement orientée dans sa communication et son format (mardis du climat en soirée) vers « des citoyens engagés pour le climat », n'aura pas permis de les mobiliser.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Les outils d'information.

L'information initiale au lancement de la concertation

Le dispositif d'information dans les 29 communes du territoire a été composé de :

- Pour l'annonce du Forum du 8 et 9 février (hors concertation)
 - 100 affiches A3 et 200 flyers A5, annonçant transmis aux 29 Mairies (envoi avec lettre d'invitation), Offices du Tourisme, commerces (Villefranche et Villeneuve), médiathèque de la Fouillade, 3 déchèteries d'Ouest Aveyron Communauté, Bâtiment Interactis
 - 2 affichages publicitaires sur la commune de Villefranche de Rouergue
- Pour l'annonce des « mardis du climat »
 - 100 affiches A3 et 200 flyers A5, annonçant transmis aux 29 Mairies (envoi avec lettre d'invitation), Offices du Tourisme, commerces (Villefranche et Villeneuve), médiathèque de la Fouillade, 3 déchèteries d'Ouest Aveyron Communauté, Bâtiment Interactis
 - 2 affichages publicitaires sur la commune de Villefranche de Rouergue

LE CLIMAT CHANGE ET NOUS ?

Ouest Aveyron Communauté construit son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec vous

PARTICIPEZ AUX MARDIS DU CLIMAT

Atelier "Stratégie"
Imaginons notre territoire à énergie positive
19 Février - 18h Villefranche de Rouergue - Bat. Interactis

3 ateliers pour construire des actions à mener ensemble sur notre territoire

5 Mars - 18h Sanvensa - salle polyvalente
Comment favoriser la rénovation énergétique sur le territoire ?
Comment se déplacer quotidiennement en polluant moins ?

12 Mars - 18h Villeneuve - ZA des grèzes - Bat. Intercommunal
Comment produire, consommer et se nourrir avec un moindre impact sur l'environnement ?

19 Mars - 18h Monteils - salle communale
Comment préserver nos ressources naturelles et développer les énergies renouvelables ?

QUEST AVEYRON COMMUNAUTÉ
Pour en savoir + :
05.65.65.08.01 - elise.jean@cc-villefrancois.fr
www.grandvillefrancois.fr

- Un courrier postal double de mail transmis aux Président, 13 Vice-Présidents, 38 Conseillers communautaires, 4 Maires non conseillers, ainsi qu'aux organisations suivantes :
 - ABF - UDAP
 - ADIL 12 (porte le point info espace énergie)
 - APABA
 - Biocoop
 - CARREFOUR & CARREFOUR contact
 - CAUE
 - CCI
 - Chambre d'agriculture
 - Chambre des Métiers de l'Aveyron
 - Commerces en Bastide
 - CPIE du Rouergue
 - CRPF
 - Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
 - Domaine de Laurière - FOL 12
 - Hôpital de Villefranche
 - Intermarché
 - La Mélangeuse
 - La Recyclerie du Rouergue
 - Leclerc
 - LPO
 - Office de tourisme de Najac
 - Office de tourisme de Villefranche-de-Rouergue
 - Office public Départemental de l'Habitat
 - Pays d'art et d'histoire
 -
 - Centre Ouest Aveyron
 - PNR des causses du Quercy
 - SIEDA
 - SMBV2A
 - SYDOM
 - Syndicat Mixte du bassin Célé Lot-Médian

- Un mail adressé à :
 - 75 acteurs économique ayant participé de la soirée « DYNECO »
 - Un groupe Grand public qui comprend 83 adresses mails
 - Un groupe Société Enr qui comprend 15 adresses mails
 - Un groupe Conseillers communautaires et Maires
 - Un groupe des agents de l'intercommunalité : 35 adresses mails
 - Un groupe composteurs (réseau composteurs) 100 adresses mails

- Un article « [La communauté de communes en pole position sur la transition énerqétique](#) » paru dans la Dépêche du Midi le 29 janvier 2019
- Un article « [Le climat change... et nous ?](#) » paru dans la Dépêche du Midi le 4 février 2019

- Une copie des flyers sur la page d'accueil du site du Grand Villefranchois (Ouest Aveyron Communauté), ainsi que la note d'enjeux et la [délibération du 20 décembre 2018](#) fixant les modalités de concertation

L'information ponctuelle en cours de concertation préalable

- Un article « [Les mardis du climat ont commencé](#) » paru dans la Dépêche du Midi le 23 février 2019

L'information continue

A la demande de la garante (cf. courrier remis le 8 février), à compter du 20 février, un espace ressources a été mis en place sous forme d'un [dossier public « Google drive »](#). Cet espace a permis de mettre à disposition du public :

- Les délibérations sur le PCAET et la concertation
- Les documents de diagnostic et d'enjeux
- La charte de la concertation
- Les supports d'exposition
- Les contributions reçues par mails et les réponses apportées
- Les supports et comptes-rendus des réunions publiques et ateliers
- Les observations de la garante
- Une revue de presse

Les moyens pour participer.

La méthode TEPOS

Destination TEPOS est une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de plan d'actions énergie sur les territoires. Elle s'appuie sur un tableur permettant l'évaluation simplifiée de la situation énergie-climat (diagnostic et potentiels), complété en amont par les bureaux d'études, puis un plateau et des cartes à jouer permettant la co-construction du futur énergétique du territoire. Cette méthode a été appliquée afin de :

- Identifier les secteurs devant prioritairement porter les actions de réduction des consommations énergétiques
- Identifier la future composition du mix énergétique du territoire.

Le nombre de cases à recouvrir correspondait aux objectifs pour le territoire d'Ouest Aveyron Communauté à 2030 :

Maîtrise de l'énergie : **couvrir au moins 17 cases de 10GWh → objectif réduction de la consommation à 550 GWh/an**



Production d'énergie renouvelable : **couvrir au moins 24 cases de 10GWh → objectif de production de 242GWH/an.**

Les cartes présentaient des actions avec des indicateurs chiffrés. Par exemple :

Les cartes disponibles correspondaient aux potentialités du territoire. Des cartes « blanches » étaient laissées vierges pour accueillir d'autres propositions d'actions.

Leur positionnement a permis d'identifier les modalités d'actions prioritaires pour l'atteinte des objectifs globaux.



En amont de la concertation, les élus ont réalisé une première simulation sur les deux axes (économies et production). Lors de l'atelier dans le cadre de la concertation, les participants, dont quelques élus se sont également prêtés au « jeu ». La moyenne par table a été réalisée, puis les écarts en termes d'objectifs entre élus et citoyens mis en exergue. Le comité de pilotage du 1^{er} avril a permis de proposer certains ajustements sur la stratégie « élus ».

Les ateliers « mardis du climat ».

Trois ateliers, construits sur le même format ont permis aux participants de proposer des actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs. Après un premier temps de présentation d'éléments de diagnostic par les animatrices, les participants étaient invités à travailler en groupes autonomes, par tables sur les différentes actions à proposer selon le thème de travail. Une restitution en plénière mettait en exergue trois actions prioritaires pour chaque table.



Les thèmes des ateliers et de chaque table étaient :

- Consommation des bâtiments – Déplacements / Adaptation de nos villes et villages
 - Comment réduire la consommation d'énergie des bâtiments privés et publics ?
 - Comment limiter les déplacements quotidiens ? Comment se déplacer en polluant moins ?
 - Comment réduire l'impact de nos villes et villages sur le climat ? Comment les adapter au changement climatique ?
- Comment produire, consommer et se nourrir avec un moindre impact sur l'environnement ?
 - Comment promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement ?
 - Comment accompagner le développement d'un tourisme responsable ?

- Comment accompagner les commerces de proximité dans des démarches écoresponsables ?
- Comment réduire la dépendance aux énergies fossiles en valorisant et en gérant les ressources locales ?
 - Comment développer la production d'un mix énergétique renouvelable, individuellement et collectivement ?
 - Comment réduire, recycler et valoriser les déchets en économie circulaire ?
 - Comment favoriser de nouveaux modes de production et de consommation en économie circulaire ?

Lors des deux premiers ateliers, les participants ont « tourné » sur deux thèmes. Ils ont fait le choix, lors du dernier atelier sur les énergies, de ne traiter qu'un thème unique, mais plus longuement.

Les contributions numériques

Le public, a été informé à partir du 20 février la possibilité de transmettre ses contributions et questions à la chargée de mission copie garante. Les contributions ont été mises en ligne à compter du 18 mars. Une seule contribution a été reçue par voie de mail.

La réunion de restitution

La réunion de restitution du 9 avril visait plusieurs objectifs :

- Entendre le bilan de la concertation par :
 - Le président de la communauté des communes
 - L' élu référent au PCEAT
 - La garante
 - Le public
- Vérifier la prise en compte de actions et des propositions et réagir sur les premiers éléments de réponses apportés : les propositions étaient ainsi affichées sur des feuilles A3, ainsi que les premiers retours des élus :
 - Action déjà en cours et/ou intégrés dans les autres plans territoriaux
 - Action à étudier de manière plus approfondie
 - Action non retenue : avec justifications

APPORTS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

« **Il n’y a pas une seule bonne solution, il y en a pleins** ». Ce sont les paroles d’une citoyenne qui résumait bien la variété des propositions avancées tout au long de la concertation. Elles sont reprises ici, regroupées par thématiques :

Stratégie générale

Le public pouvait proposer des amendements sur les axes stratégiques par le biais de post-its.

<p>1. Réduire l’impact environnemental des modes d’habitat et de déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Développer une politique de rénovation énergétique dans les bâtiments privés et publics 1.2 Concevoir et développer une offre de mobilité quotidienne moins carbonée (alternative à la voiture individuelle) adaptée à la diversité de l’espace intercommunal. 1.3 Développer et soutenir toutes les formes de travail limitant les déplacements (visioconférence, télétravail, tiers-lieu). 	<p><i>Contributions des citoyens :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repenser l’urbanisme global pour limiter les transports - Développer le covoiturage plutôt que les transports en commun
<p>2. Coopérer avec les acteurs locaux pour impulser une dynamique de changement de comportements</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1 Promouvoir la sobriété énergétique des bâtiments et de leurs usages. 2.2 Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux climatiques et énergétiques. 	<p><i>Contributions des citoyens :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des campagnes de sensibilisation / connaissance pour mieux être informé des différents types de production d’énergie (les avantages, les inconvénients, les potentiels, ...) - Développer des outils, prendre le temps de débattre entre particuliers, associations, collectifs et autres groupes locaux d’initiatives (privé, entreprise, collectivité locale, ...) - Communiquer les bilans, les actions réalisées régulièrement - Sensibiliser les enfants - Encourager les particuliers à réduire leur propre consommation et sensibiliser aux bonnes pratiques d’économie d’énergie (sensibilisation en milieu scolaire / éducation populaire)
<p>3. Réduire la dépendance aux énergies fossiles en valorisant et gérant les ressources locales</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1 Développer la production d’un mix énergétique renouvelable et les réseaux associés, en privilégiant les projets multi-partenariales et coopératifs. 3.2 Améliorer l’état de la connaissance actuelle sur les potentiels de production d’énergie renouvelable. 3.3 Amorcer et faire vivre une dynamique d’économie circulaire auprès des acteurs publics, des industries et des agriculteurs.. 	<p><i>Contribution des citoyens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.2 .. en consultant et associant les professionnels de l’énergie pour plus d’opérationnalité - Favoriser les projets locaux et coopératifs - Développer des filières de revalorisation des ressources et de déchets – Mettre en lien les différents acteurs - Réduire les déchets - Favoriser l’énergie libre ! (mettre à disposition les recherches déjà existantes..)

<p>4. Accompagner les mutations économiques du Ouest Aveyron Communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.1 Promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturales et d'élevage respectueuses de l'environnement. 4.2 Accompagner le développement d'un tourisme responsable 4.3 Accompagner les commerces de proximité dans des démarches éco-responsables. 	<p><i>Contributions des citoyens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la production de légumes frais et réduire la production de viande/lait - Promouvoir l'agriculture bio - Promouvoir une alimentation locale et de qualité
---	---

Propositions d'actions lors des ateliers

Plutôt que de lister ici l'ensemble des contributions et propositions d'actions issues des ateliers, la garante renvoie aux compte-rendu des ateliers et au compte-rendu général rédigés par les animatrices externes. La garante s'est assurée en amont de la bonne restitution de la parole du public et des notes des ateliers sur ces derniers.

- Atelier du 19 février 2019 – Stratégie TEPOS - [CR strategie .pdf](#)
- Atelier du 5 mars 2019 – Rénovation énergétique et bâtiments : [PPT atelier action1 CR2.pdf](#)
- Atelier du 12 mars 2019 - Produire, consommer, se nourrir : [PPT atelier action 2 economie CR.pdf](#)
- Atelier du 19 mars 2019 : [PPT atelier action 3 ressources - 19 mars CR.pdf](#)

Pour la reprise des notes de tables de travail autonome, une remarque d'un participant lors de la restitution du 9 avril résume les limites de l'exercice : « **La prochaine fois on sera plus précis. On apprend. D'habitude, on est plutôt suiveurs** ».

Proposition numérique

La proposition reçue par voie de mail demande à faire appliquer la réglementation en matière de brulage des déchets verts.

Retours sur les propositions d'actions citoyennes

Le 9 avril, une restitution de l'ensemble des actions soumises, ainsi qu'un premier retour de la communauté des communes a été réalisé sous forme d'affichage.

En introduction, le président de la communauté de communes, M. Roques a dit que cette démarche était un baptême du feu pour la collectivité. Il a constaté une évolution constructive et positive et s'est engagé à ne pas en rester là.

L'élue référente au PCAET, M. Delpech a relevé des écarts assez minimes entre les visions des élus et des citoyens ce qui permettra d'aller plus loin par la suite. Il a jugé la démarche très enrichissante, comme une nouvelle forme de gouvernance, à retenir sur d'autres thèmes.

L'annonce de mise en place de comités thématiques associant les citoyens a été faite.

Le public a complété les actions et réagit au premier retour des élus. Ce dernier ayant été fait lors du comité de pilotage restreint du 1^{er} avril, l'exercice était nécessairement partiel.

- **« Comment les élus ont travaillé pour faire leurs retours ? Quels ont été les critères, les priorités ? »**
-
- **« Vu le nombre de post-it, c'est qu'on n'est pas d'accord »**
-
- **« On voit l'importance des mots, la cyclabilité dans les Villes (Villefranche) ou les villages ce n'est pas la même chose »**



Sur un post-it il a même été mentionné :

- **« Par rapport aux réflexions et propositions concrètes des ateliers, les réponses apportées semblent très évasives (« langue de bois »). Elles ne sont pas encourageantes pour la suite. »**



La sensibilisation de l'ensemble des élus aux enjeux climatiques, ainsi qu'un engagement politique a été demandé.

Lors de cette réunion, un début d'échanges un peu houleux entre élu et public s'est exprimé sur le sujet du solaire au sol sur des terres « agricoles ». Le terme d'« agricole » devant être défini. Toutefois, la disposition en plénière au moment de cet échange n'a pas permis de mener des échanges approfondis et argumentés sur le sujet.

Enfin, sur le bilan général de la concertation :

- **« Cela a toujours été trop court. C'était mieux de rester plus longtemps sur une seule table pour pouvoir approfondir. C'était plus constructif. »**
- **« A chaque séance, il a été perdu du temps avec les présentations »**
- **« Il a manqué une information sur le « parcours » des ateliers et l'intérêt à les suivre tous. »**

Évolution du plan résultant de la concertation

Au démarrage de cette phase de concertation sur le plan climat air énergie territoire, les actions n'étaient pas encore établies par la collectivité. Seuls les premiers objectifs en termes de baisse de consommation et de composition du mix énergétique avaient été établies.

Entre le dernier atelier « Mardi du climat » du 19 mars et la restitution du 9 avril, le comité de pilotage s'est réuni et a permis de préparer des premiers éléments de réponse et d'engagement à la suite des échanges avec les citoyens.

Evolution des objectifs de baisse de consommation et composition du mix énergétique

Sur les objectifs, certains engagements des élus ont été amendés. Toutefois, ces derniers devant être réévalués par le cabinet technique pour les traduire en objectifs de baisses d'émissions puis être validés en conseil communautaire, le maître d'ouvrage a fait le choix de les restituer ultérieurement.

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

L'information du public

L'information du public au sein des différentes communes par voies d'affichage a été réalisé. De même que la mobilisation des différentes parties prenantes par mail, courrier papier et via les réseaux existants.

Des dispositifs plus innovants pour aller chercher la participation de publics plus éloignés des questions portées à la concertation auraient pu être mises en place. Mais la nomination tardive de la garante dans le calendrier de la concertation n'aura pas permis leur conception ou leur réalisation.

L'expression du public.

A l'issue de la projection du film « Sacré Village » de Marie-Monique Robin lors de la réunion d'information du 9 février, une participante a dit « *J'ai été dérangé par l'omniprésence du maire dans le film, j'aimerais que ce soit plus collectif* ». Pour la concertation sur le PCAET d' Ouest Aveyron Communauté, les attentes étaient posées. Le président de la communauté des communes, a ouvert la concertation puis a assisté aux restitutions du 9 avril. L' élu référent, très moteur de la démarche s'est positionné tout au long des ateliers en équivalence avec les participants et a su laisser toute la place pour s'exprimer. Quelques élus locaux, selon les lieux des ateliers ont également participé et contribué aux tables de travail dans les mêmes postures contributives.

Les choix d'animation sur les ateliers « TEPOS » et « mardis du climat » ont permis un véritable dialogue, tant entre les participants qu'avec les élus présents ou s'étant mobilisés en amont (sur la stratégie TEPOS notamment). Les animatrices ont su mettre en place un cadre de participation serein, avec des règles partagées par tous et ayant permis une écoute des différentes interventions, tant au sein des tables de travail que lors des restitutions en plénière.

Les tables « autogérées » des « mardis du climat » se sont déroulés dans le partage de la parole, le consensus et les participants ont bien pris soin de noter et rapporter les propositions travaillées lors des séquences.

La participation du public

Les ateliers ont mobilisé entre 30 et 40 personnes, pour certains, fidèles tout au long de la démarche, pour d'autres plus ponctuellement en fonction de la proximité géographique. En moyenne, le public était composé en proportion de :

- 3 à 5 élus
- 1/3 de femmes – 2/3 d'hommes
- 1/4 de moins de 40 ans – 3/4 de plus de 60 ans

Les personnes ayant contribué aux ateliers souvent membres d'associations par ailleurs, agriculteurs, entrepreneurs avaient en commun une certaine sensibilité aux questions environnementales. Fait notable, des professionnels du secteur des énergies renouvelables, externes au territoire ont participé aux ateliers (dans deux cas). Ils se sont alors positionnés au même titre que les autres participants.

Sur cette concertation, il est regretté l'absence :

- Des professionnels institutionnels : les réunions en soirées autour de Villefranche de Rouergue, alors qu'ils sont essentiellement basés sur Rodez n'étaient pas aisée ;
- Des entreprises du territoire ;
- Des publics en dehors des réseaux associatifs en lien avec les questions environnementales.

Les points de convergence et de divergence.

Cette phase de concertation, assez consensuelle car à un niveau assez macro d'objectifs et d'actions n'a pas révélé de points de divergences majeurs.

L'énergie est le sujet qui a suscité le plus de débat, les citoyens ayant pour certains une technicité issue de leurs propres expériences. La question d'énergies libres et locales, le coût financier et écologique des différentes sources et technologies de productions ont été discutées.

Sur le mix énergétique, les simulations TEPOS ont montré de légères différences d'approche entre les citoyens et les élus :

- Entre l'éolien et le solaire photovoltaïque et thermique, les élus souhaitent privilégier l'éolien, pour le public c'est l'inverse ;
- La géothermie a été plus poussée par les élus, même si ces derniers concèdent qu'il y a une incertitude sur les potentialités du territoire qui nécessitent des expertises approfondies (mais coûteuses).

Enfin, lors de la dernière réunion, le débat sur le solaire au sol a suscité quelques vifs échanges.

Les réponses du maître d'ouvrage.

« C'est difficile de décider tout seul, il faut aller vers ce que les citoyens ont demandé » (élu référent)

C'est dans cet esprit, qu'entre le dernier atelier et la restitution finale, le comité de pilotage a fait évoluer son plan, tel que mentionné au paragraphe « [Évolution du projet résultant de la concertation](#) »

- Sur la formulation de la stratégie
- Sur la répartition des efforts à porter en termes de réduction des consommations d'énergie par les différents secteurs et sur la composition du mix énergétique
- Sur les suites à donner aux propositions d'actions du public.

RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À LA CONSULTATION ELECTRONIQUE

Consolider voire enrichir les actions avec les partenaires territoriaux, en lien avec les plans et programmes connexes

Grands absents de cette phase de concertation, il apparaît important d'associer les partenaires à l'instruction et au chiffrage des différentes actions proposées par le public.

La concertation et les enjeux du PCAET nécessitent que les partenaires partagent les objectifs et les intègrent dans leurs propres documents et stratégies.

Il s'agit notamment des acteurs suivants :

- Conseil Départemental sur la question de l'aménagement des transports sur les déplacements « Quotidien »
- Office du Tourisme et du Département sur le développement d'un tourisme « Responsable »
- Rectorat et établissements scolaires sur la question de l'harmonisation des horaires pour les transports scolaires + lycées publics / privés
- Région et « Gares et Connexions » (SNCF) pour les propositions d'aménagements et de dessertes à la demande des « petites gares »
- Chambre de commerce et de l'Industrie de l'Aveyron pour le développement d'une plateforme de mise en relation des entreprises pour l'économie circulaire
- Syndicat de transporteurs pour le développement de camions roulant au gaz
- ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement), Offices HLM (Habitats à Loyers Modérés) pour les propositions en matière de logements
- Chambre Agriculture
- Mais aussi, les commerçants, le syndicat de rivière, la LPO (ligue de Protection des Oiseaux), etc.

En outre les services de l'intercommunalité et les communes membres devront pouvoir être associées pour assurer l'intégration des orientations du PCAET dans les autres plans et programmes communaux et intercommunaux.

Poursuivre la dynamique de participation citoyenne et de concertation sur territoire

Anticiper la phase de consultation électronique pour mobiliser plus largement

A l'issue de la présente phase de concertation, Ouest Aveyron Communauté va formaliser une première version de son PCAET qui intégrera un chiffrage et un calendrier de réalisation. Outre la mobilisation des partenaires sur cette phase de finalisation, les citoyens volontaires pourraient continuer à apporter leurs expertises sur les différents sujets afin de poursuivre la dynamique de concertation sur les questions de financements. La question de la priorisation et de l'approfondissement des actions étant revenue lors de l'atelier de restitution.

Les étapes d'élaboration du PCAET prévoient une phase de consultation électronique après retour de l'avis de l'autorité environnementale. La garante préconise à Ouest Aveyron Communauté de bien

anticiper cette phase afin de communiquer et mettre à disposition du public une plateforme transparente et permettant une participation et une interaction du public. Si ces modalités de consultation électroniques sont légalement obligatoires, Ouest Aveyron Communauté pourra, si elle le souhaite poursuivre la démarche de concertation par l'organisation de réunions et ateliers en présentiels. Au fur et à mesure que les actions deviendront plus précises et territorialisées, il est possible que des points de vue divergents apparaissent. La présence d'animateurs qualifiés pour anticiper et faciliter ces débats sera alors préconisée.

Mettre en place un comité de suivi associant le public

Une fois le PCAET validé, il s'agira de le mettre en œuvre. Si la loi impose un comité de suivi, elle n'en définit pas la composition ou les modalités de fonctionnement. La garante préconise à la Ouest Aveyron Communauté d'associer les citoyens et les autres parties prenantes à cette instance, dont les contours restent à définir. C'est d'ailleurs un engagement pris par le président de la Communauté de Communes. Rien n'empêche Ouest Aveyron Communauté d'installer ce dispositif plus tôt, afin d'assurer un continuum de concertation tout au long des phases d'élaboration, de validation, puis de suivi du PCAET. Outre des débats et avis de fond sur le plan, cette instance pourrait contribuer à la définition de dispositifs de concertation et d'association du public dans les prochaines phases.

Essaimer la démarche de concertation pour les autres plans du territoire et la réalisation des futures actions inscrites au PCAET

La concertation préalable pour le PCAET est la première concertation sous égide d'un garant pour Ouest Aveyron Communauté. Cette démarche participative a révélé un territoire bénéficiant de dynamiques constructives entre le public et les élus. La garante préconise de poursuivre ces modalités de consultation, pouvant aller vers de la co-construction dans la mise en œuvre des actions qui seront inscrites au plan climat air énergie territoire. Cela présuppose de dépasser une approche de pédagogie et d'explication pour impliquer les citoyens dans le portage et la réalisation des actions. Les débats « techniques » sur les énergies renouvelables sont attendus par une partie du public de la concertation.

Positionnement de la SCIC : forces et limites

Par une délibération de décembre 2018, les élus ont choisi de constituer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ENERCOA (Energie Coopérative Ouest Aveyron) pour produire et promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergies avec une première grappe de toitures photovoltaïque sur des bâtiments publics. Le dépôt des statuts de cette structure est prévu en avril 2019. Cette initiative de la collectivité, pensée en amont de l'élaboration du PCAET et de la concertation a vu sa pertinence confirmée au cours de cette dernière. Notamment du fait de l'exigence du public à garder la maîtrise de la production énergétique et de ne pas la confier à de « grandes entreprises ».

La structure juridique et de gouvernance de ce type de société, ainsi que son objet en matière d'énergie renouvelable constituent un outil intéressant de co-décision et de co-construction entre la collectivité et le public. Elle ne saurait toutefois exclure de la participation les non sociétaires. Les différents acteurs impliqués et impactés par les futurs projets de développement d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie du territoire devront continuer à être associés dans des démarches de concertation.

ANNEXES :

Communes d'Ouest Aveyron Communauté

	Ambeyrac Bor-et-Bar La Capelle-Balaguier Foissac La Fouillade Laramière Lunac Maleville Martiel Monteils Montsalès Morlhon-le-Haut Najac Naussac Ols-et-Rinhodes Promilhanes La Rouquette	Saint-André-de-Najac Saint-Igest Saint-Rémy Sainte-Croix Salles-Courbatiès Sanvensa Saujac Savignac Toulonjac Vailhourles Villefranche-de-Rouergue Villeneuve d'Aveyron
--	---	---

Charte de la concertation

Cf. document annexe : charte_concertation_PCAET_OAC-.pdf

Courriers au maître d'ouvrage

Cf. document annexe : courrier du 8 février 2019 : 20190208-ObservationsGarante-PCAET-CCGV-signé

ⁱ Collectivités membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron

- CA Rodez Agglomération
- CC Aveyron Bas Ségala Viaur
- CC Conques-Marcillac
- CC Decazeville Communauté
- **CC du Grand Villefranchois / Ouest Aveyron Communauté**
- CC du Pays Rignacois
- CC du Plateau de Montbazens
- CC du Réquistanais
- CC Pays Ségali